

CIKE LA

Bulletin mensuel d'information de l'APCAM, N°142, Août 2018



**Assemblée
Permanente des
Chambres d'
Agriculture du
Mali**

SOMMAIRE

Participation de l'APCAM à l'atelier régional d'échanges sur la structuration des filières avicoles dans les Etats membres de l'UEMOA, les 24, 25 et 26 juillet 2018 à Ouagadougou.

Du 24 au 26 juillet 2018, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) a participé à l'atelier régional d'échanges sur la structuration des filières avicoles dans les Etats membres de l'UEMOA, tenu à l'Hôtel SPLENDID de Ouagadougou (Burkina Faso).

Cet atelier a regroupé les Directeurs Nationaux chargés des filières avicoles dans les Etats membres ou leurs représentants ; les Présidents des Organisations Interprofessionnelles avicoles du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger et du Sénégal ou leurs représentants ; les Représentants du collège des producteurs avicoles de la Guinée-Bissau et du Togo ; les Responsables des Chambres d'Agriculture chargés de l'organisation des filières avicoles; un Représentant de la Chambre Consulaire Régionale (CCR) ; un Représentant de l'Union des Organisations des Filières Avicoles (UOFA)/Afrique de l'Ouest et des cadres de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).



La rencontre a été organisée par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et avait pour objectif général de consolider le processus de structuration de la filière avicole dans les Etats membres en vue de doter ceux-ci d'organisations interprofessionnelles suffisamment fortes pour s'occuper des problématiques liées au développement de l'aviculture. Il avait pour objectifs spécifiques de :

- faire le point de l'état d'avancement de la structuration des interprofessions dans les Etats membres ;
- définir un plan d'actions de structuration des filières avicoles en Guinée Bissau, au Niger et au Togo ;
- échanger sur les mécanismes de financement des interprofessions avicoles ;
- proposer des actions à entreprendre en faveur de la filière avicole sur le plan politique et stratégique et élaborer un plan d'actions pour leur mise en œuvre.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'allocation de Madame Zourata LOMPO/OUEDRAOGO, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur Jonas GBIAN, Commissaire chargé du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement (DAREN).



Présidium à la cérémonie d'ouverture



Salle vue de face à la cérémonie d'ouverture

Dans son allocution, Madame LOMPO a, au nom de Monsieur ABDALLAH BOUREIMA, Président de la Commission de l'UEMOA et au nom du Commissaire Jonas GBIAN, remercié les Hautes Autorités du Burkina Faso pour leur engagement et leur soutien au processus d'intégration au sein de l'Union.

Après avoir rappelé le contexte de la tenue de l'atelier régional, elle a souligné l'importance du sous-secteur de l'élevage dans le développement socio-économique des Etats membres de l'Union, l'amélioration des revenus et la réduction de la pauvreté et précisé les actions entreprises par la Commission de l'UEMOA pour accompagner le développement de la filière avicole.

Madame le Directeur de Cabinet a rappelé l'importance de la filière avicole dans les Etats membres et souligné son rôle dans la couverture des besoins alimentaires des populations.

Elle a également indiqué les défis qui interpellent la filière notamment ceux relatifs à l'accès aux intrants de qualité, à l'accroissement durable de la production et de la productivité mais aussi à l'amélioration du commerce intracommunautaire de la volaille.

Madame LOMPO s'est appesantie par la suite sur la structuration interprofessionnelle dans les Etats membres qui constitue pour l'UEMOA, une étape indispensable à la structuration des filières agricoles prioritaires au niveau régional, à travers la mise en place de cadres de concertation spécifiques à chaque filière. Dans ce cadre, elle a invité les Organisations professionnelles de la filière à un engagement ferme et une forte mobilisation pour parachever le processus de structuration. Elle a également exhorté les Autorités publiques des Etats membres à accompagner davantage les Interprofessions mises en place pour qu'elles puissent jouer

pleinement leurs rôles dans le développement de la filière.

Tout en souhaitant plein succès aux travaux, Madame LOMPO a déclaré ouvert « l'atelier régional d'échanges sur la structuration des filières avicoles dans les Etats membres de l'UEMOA ».

Les travaux se sont déroulés en plénière et en travaux de groupe.

Après la cérémonie d'ouverture et la présentation des participants, le présidium de l'atelier a été mis en place.

Après une présentation des participants et l'adoption des projets d'ordre du jour et de programme de travail, la Commission a présenté la note de cadrage technique de la réunion. Cette présentation a permis de partager avec l'ensemble des participants les informations relatives au déroulement de l'atelier. Il s'agit: (i) du Contexte et la justification de la rencontre, (ii) des Objectifs de la réunion, (iii) des résultats attendus et (iv) de la qualité des participants.

Présentation par les Etats membres sur l'Etat d'avancement de la structuration de la filière avicole

La situation de structuration des organisations professionnelles avicoles des différents pays a été présentée. De ces présentations, il ressort que six (06) Etats membres sur les huit (08) disposent d'interprofessions constituées, mais seulement une (01) est conforme à la Loi OHADA (Côte d'Ivoire). La Guinée Bissau et le Togo n'ont pas encore mis en place leurs interprofessions. Toutefois, dans ces pays, il existe des associations avicoles représentatives des acteurs.



Salle lors des travaux de l'atelier

Les présentations ont été suivies de débats qui ont suscités beaucoup de préoccupations.



Présentation de la filière avicole du Mali



Présentation de la filière avicole du Mali par la Présidente de la FIFAM

Plan d'action de la structuration de la filière avicole en Guinée Bissau, au Niger et au Togo

Les trois pays ont tour à tour présenté leurs plans d'actions. A l'issue des présentations, les échanges des participants ont essentiellement porté sur :

- La nécessité de présentation des plans d'actions et se limiter aux actions de renforcement de la structuration ;
- la nécessité d'adapter les ambitions aux ressources réellement mobilisables ;
- l'éventualité pour l'UEMOA de mettre en place un comité qui va appuyer la structuration dans les Etats membres en retard ;

La délégation Bissau Guinéenne a fortement souhaité un appui de la commission de l'UEMOA et des autres Etats membres qui sont en avance notamment la Côte d'Ivoire, afin de dynamiser sa filière avicole.

Mécanismes de financement des interprofessions de la Côte d'Ivoire et du Sénégal

Les deux pays ont présenté les systèmes de financement de leurs interprofessions : la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

La Côte d'Ivoire a un système essentiellement basé sur les prélèvements sur les différents produits. Ces prélèvements auraient débuté en 1995. Cependant, compte tenu de son caractère déclaratif, il était peu efficace du fait de l'impossibilité de contrôle de la véracité des quantités des produits. L'Etat s'est impliqué dans le dispositif en prenant une ordonnance en 2011 applicable à toutes les interprofessions. L'Inter Profession Avicole Ivoirienne (IPRAVI) a eu son décret de reconnaissance en 2017.

Le système est désormais à la fois volontaire et obligatoire. En effet, les taux du prélèvement sont arrêtés à l'unanimité par les acteurs ; une fois arrêtés, ils s'appliquent à tous sans exception. Ce système qui est contraignant avec l'implication de l'Etat, est apparu relativement efficace. Les taux des prélèvements varient d'un produit à l'autre (annexe). Ces prélèvements permettent de mobiliser annuellement entre 150 et 160 millions de francs CFA depuis 2014. Aussi, l'interprofession bénéficie d'autres appuis des partenaires et de l'Etat.

Au niveau du Sénégal, les ressources de l'Interprofessions sont surtout constituées des droits d'adhésion et des cotisations annuelles, faites par collègues (annexe). Toutefois, les dons et recettes de plusieurs ordres notamment de l'Etat et des partenaires sont acceptés. Il est également prévu de procéder très prochainement à des prélèvements et de transformer le week-end du poulet en salon avicole.

Les communications ont fait l'objet d'après échanges entre les participants.

Les participants ont souhaité que les autres pays adoptent la stratégie de la Côte d'Ivoire, afin de renforcer la mobilisation de ressources internes. L'UEMOA devra faire un plaidoyer afin de faciliter l'implication des Etats membres dans la mise en œuvre de cette stratégie. Toutefois, les acteurs de chaque pays pourraient arrêter les taux de prélèvements en fonction de leurs réalités.

Travaux de groupe

Suite à l'ensemble des présentations, deux groupes ont été constitués en vue d'identifier les actions à entreprendre sur le plan politique et stratégique, et d'élaborer le plan d'actions de mise en œuvre. Les différents groupes de travail ont abouti à des actions phares présentées en plénière par leurs rapporteurs. A la suite des deux présentations, des échanges fructueux ont eu lieu, afin de s'accorder sur une liste commune de recommandations objectives et réalistes vis-à-vis des accords signés par l'Union avec ses partenaires et respectant la souveraineté des Etats membres.

RECOMMANDATIONS

A l'issue des débats, des recommandations ont été formulées, à l'endroit :

- **des Etats membres :**
 - ✓ Faire le diagnostic et élaborer un plan de développement de la filière avicole ;
 - ✓ Prendre des mesures incitatives pour permettre la promotion de la filière avicole ;
 - ✓ Accélérer le processus de mise en place (Guinée Bissau et Togo) et de mise en norme des interprofessions conformément à l'acte OHADA (Sénégal, Burkina Faso, Mali, Benin et Niger).

- **de la Commission de l'UEMOA**
 - ✓ Opérationnaliser la composante II (appui aux organisations professionnelles agricoles) du fonds régional de Développement agricole;
 - ✓ Accompagner l'harmonisation des terminologies en aviculture en vue d'une meilleure compréhension entre acteurs dans l'espace UEMOA.

CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture de l'atelier a été présidée par Monsieur Soumana DIALLO, Chef de la Division Santé Animale et de la Santé Publique Vétérinaire. Il a au nom du Commissaire chargé du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement (DAREN), rappelé les points abordés ainsi que les résultats obtenus. Il a ensuite souligné que la structuration des filières avicoles est au cœur des préoccupations des Etats membres au regard des échanges directs, francs, souvent très passionnés mais très courtois.

Le Docteur DIALLO a en outre félicité les participants pour les efforts déployés au cours de ces longues et laborieuses journées d'échanges qui ont permis d'atteindre les objectifs de la réunion.

Pour terminer il a réitéré l'engagement des Hautes Autorités de la Commission de l'UEMOA pour la mise en œuvre des recommandations formulées à son endroit et a souhaité un bon retour à tous les participants dans leurs pays respectifs avant de déclarer clos, les travaux de l'atelier.

Source : Rapport de synthèse de l'atelier.



Cérémonie de clôture de l'atelier

CikEla est publié avec le soutien du Projet d'Accroissement de la Productivité Agricole au Mali (PAPAM)



Le bulletin CikEla est publié par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)

Square Patrice Lumumba Porte 15 - BP : 3299
Bamako/Mali Tél : +223 20 21 87 25
Fax : +223 20 21 87 37

Il peut être téléchargé sur le site web de l'APCAM à www.apcam.org

Pour avoir un abonnement gratuit ou faire des commentaires, veuillez vous adresser à cikela@apcam.org

NB : Les lecteurs peuvent faire circuler ou reproduire cette publication, à condition de préciser la source.